

**Compte Rendu du CSI InSHS,  
1<sup>er</sup> février 2022**

**PREMIERE PARTIE DE LA JOURNEE** en présence de M. Gaille, directrice de l'InSHS, et des présidents de sections

La réunion, qui se tient en visioconférence, débute à 9H30

Elle commence par une présentation des membres du CSI.

**1. Point d'information et de discussion (Marie Gaille)**

M. Gaille précise que la présentation sera assurée conjointement par elle-même et les DAS.

1.1 Informations sur le PIA 4.

L'InSHS a développé des activités pour répondre à l'AAP, sur 3 fronts :

i/ la deuxième vague des « Projets exploratoires de recherche »

ii/ le volet recherche de la « Stratégie d'accélération »

iii/ la participation à la « Stratégie d'excellence »

En ce qui concerne le deuxième point, le cadre est imposé en fonction des thématiques retenues ; par exemple « villes durables et environnement » ou « industries culturelles et créatives ».

S. Vermeersch (DAS section 39 et interdisciplinarié) prend la parole en ce qui concerne la thématique « villes durables et environnement » : il s'agit du volet recherche d'une stratégie d'accélération, qui a été confié au CNRS et à l'Université Gustave Eiffel. Côté CNRS, les porteurs relèvent de l'InSHS, de l'INSIS et de l'INSU. Dans ce cas précis, il y a une feuille de route (d'environ 10 pages) car le programme vise à exploitation industrielle. Dans cette feuille de route, une part importante est accordée aux technologies. Des défis, en lien avec l'ANR, seront lancés (si le programme est accepté). Tout un ensemble de moyens sont déclinés pour mettre en œuvre le programme.

M. Gaille explique que, parmi les stratégies d'accélération, le CNRS est également mobilisé sur la thématique « Enseignement et numérique », piloté par le CNRS, U. Aix-Marseille, INRIA, qui va être évaluée prochainement.

Il y a une autre thématique sur laquelle le CNRS a été mobilisé : « Industries culturelles et créatives ».

Dans ces projets, la finalité est très affichée et des feuilles de route orientent de manière assez claire ce qu'on est susceptible de faire en matière de recherche.

À terme, un bilan sera proposé pour montrer ce qui a été fait au CNRS.

En ce qui concerne la participation à l'AAP « stratégies d'excellence », le CNRS a été particulièrement impliqué dans certaines réponses proposées par les universités. Dans certains projets, cette implication pouvait ne pas porter sur l'aspect recherche. L'InSHS a donc été mobilisé de façons très diverses.

F. Boudjaaba (Directeur adjoint de l'InSHS) précise que l'Établissement Campus Condorcet a déposé un projet en 2<sup>ème</sup> vague. Les partenaires sont les 11 établissements membres du Campus. C'est un projet qui comporte une grande part d'objectifs scientifiques portant sur les inégalités. Y sont également inclus des projets de développement d'infrastructures.

F. Boudjaaba mentionne un autre projet, déposé par l'Université Paris Lumière.

P. Pintus (DAS section 37) précise qu'un autre projet PEPR lié aux sciences du comportements a été déposé : il s'agit d'un projet lié aux approches expérimentales en SHS. L'enjeu est de renforcer les interfaces avec les sciences cognitives.

Il y a également un nouveau dépôt de projet sur les risques naturels, ainsi qu'un PEPR qui vise à structurer et diffuser les connaissances sur la Chine contemporaine (avec F. Keck).

Une réflexion est en cours sur un dépôt commun INEE + INSU + InSHS autour des questions de l'habitabilité de la Terre.

Tout cela consomme une grosse activité temporelle de l'InSHS. Il faudra ensuite réfléchir à ce que cela représente comme activités dans nos missions. Des discussions sont engagées avec les sections pour valoriser la participation des collègues au dépôt de ces projets – sachant que ces opérations ne sont pas terminées puisqu'un AAP va sortir sur les aspects « valorisations ».

Questions :

N. Vienne-Guerrin : J'ai une question à propos des stratégies d'exploration. Y-a-t-il une mise en concurrence entre plusieurs options ? Par ailleurs, 2 projets ont été mentionnés : Condorcet et Paris-Lumières ; sont-ce les 2 seuls projets en SHS ? Par ailleurs, en quoi consiste exactement le projet sur la Chine ?

M. Gaille : Sur la Chine, c'est un PEPR porté par l'INALCO et le CNRS. Il y a beaucoup d'autres projets dans lesquels les SHS sont impliquées. Et, sinon, effectivement, l'État peut ne pas accepter ce qui est proposé. Je ne sais pas ce qui se passe alors : est-ce que des révisions sont demandées ? En tout cas, l'État peut dire qu'il n'accepte pas le projet tel qu'il est proposé.

J'insiste sur une certaine réflexivité de notre part sur cette séquence : voir comment les opérations se déroulent, sur l'interdisciplinarité, etc.

N. Vienne-Guerrin : Comment repérez-vous les collègues impliqués dans ces opérations ?

M. Gaille : Pour le projet sur l'éducation, on a fait appel aux collègues impliqués dans le RTP. En outre, l'équipe de direction scientifique s'est appuyée sur sa connaissance fine des unités, par ailleurs, on interagit avec les établissements, afin d'établir une combinaison de compétences.

N. Vienne-Guerrin : ce qui me frappe, c'est que le CSI est informé de ce projet, mais il n'est pas associé à ces réflexions. Bien sûr, tout pousse à répondre dans l'urgence. Le système fait qu'il n'y a pas ce temps de consultation.

M. Gaille : J'en prends note. Cela fait partie des éléments à interroger. Mais les modalités et le cadrage des AAP sont tels qu'il est difficile à le faire. Les choses se font dans des négociations entre les organismes. Le rythme rend difficile ce type de consultation.

N. Vienne-Guerrin : Précisément ! Cela souligne un aspect du système dans lequel on est et qui nous met en souffrance : on voit bien que l'InSHS n'en peut plus de répondre à ce rythme effréné. Est-ce que le CNRS ne peut pas tirer la sonnette d'alarme en tant qu'organisme national ? Est-ce qu'on ne pourrait pas, en tant que SHS, réfléchir sur ces questions ?

M. Gaille : On n'est pas les seuls Instituts à pouvoir le faire. Des choix ont été faits en termes de réponse et d'orientations de l'InSHS (déjà faits par F-J. Ruggiu). On n'a donc pas répondu tous azimuts. Au-delà des questions soulevées par N. Vienne-Guerrin, il y a la question des modalités de financement de la recherche : le PIA4 représente un élément du financement de la recherche qu'on peut difficilement mettre de côté dans les conditions actuelles du financement de la recherche. Dans la position qui est la mienne, je peux difficilement mettre de côté l'InSHS.

N. Vienne-Guerrin : J'entends bien. C'est simplement que le CNRS a un poids non-négligeable.

M. Gaille : Certes, mais on essaie d'en tirer profit pour élaborer une structuration des communautés. Dans cette mesure, et dans la mesure où il y a un taux de réponse faible, il faut en tirer profit au moins minimalement.

N. Vienne-Guerrin : Il y a derrière une politique de différenciation qui conduit à la mise en place d'inégalités de plus en plus criantes. Associer le CSI à une réflexion d'ordre politique et scientifique sur ces questions pourrait être positif.

1.2. Actualité de la LPR.

N. Vienne-Guerrin : Des questions se posent concernant la politique des chaires juniors, notamment. Je rappelle que la C3N a voté une motion contre la mise en place des chaires juniors.

M. Gaille : L'élément d'actualité que je peux donner au niveau du CNRS est qu'une première vague de dépôt de demande de chaires a été faite, parfois avec l'association du CNRS. 20 chaires ont été sélectionnées.

Lors de cette première vague, F-J. Ruggiu n'avait pas souhaité s'engager dans une réflexion sur ce dispositif : l'InHS n'a donc pas été associé. Pour ma part, lors de la 2<sup>ème</sup> vague, j'étais moins hostile que F-J. Ruggiu à ce dispositif. Mais les choses ont changé : suite à des arbitrages ministériels, A. Petit a indiqué qu'il ne souhaitait pas, pour la 2<sup>ème</sup> vague, s'associer aux Universités ; les universités vont donc déposer des projets de chaires sans le CNRS. La question posée est celle de savoir si le CNRS peut, de lui-même, déposer des projets de chaire. Pour l'instant, nous ne disposons pas de réponse.

N. Vienne-Guerrin : Je suis d'accord avec le fait que le CNRS ne demande pas de chaires.

D. Cartron : Mais cela veut-il dire que le budget du CNRS a été réduit ?

M. Gaille : Non, c'est lié à des changements dans l'organisation du dispositif des chaires. Par ailleurs, en principe, il y avait 100 chaires prévues sur 5 ans. Je ne sais pas comment le dispositif va évoluer. Dans les universités, ces chaires juniors suscitent un certain nombre de questionnements.

N. Vienne-Guerrin : C'est très bien si le CNRS refuse de mettre en place ce dispositif. Mais il faudrait s'associer aux universités qui ne veulent pas le mettre en place ; et ne pas simplement renvoyer la balle aux universités.

M. Gaille : Je n'ai pas dit que le CNRS refusait de le mettre en place. Dans le premier appel, parmi les 20 chaires, plusieurs sont associées au CNRS.

Je souhaite moduler mes propos : ces arbitrages ont conduit – pour l'instant – au fait que A. Petit n'associe pas le CNRS aux universités pour le dépôt de la deuxième vague. Mais cela ne veut pas dire que cette décision sera reconduite pour les prochaines années.

M. Russo : Pourrait-on avoir quelques éléments de clarification concernant l'engagement du CNRS dans la première vague, étant donné que ce sont des chaires universitaires ? Concrètement, en quoi a consisté l'engagement du CNRS lors de la première vague ?

M. Gaille : Il avait consisté à définir les profils de collègues à recruter qui seraient affectés dans des UMRs et qui auraient des heures d'enseignements. Et ce qui avait été envisagé, c'est un recrutement avec un comité de sélection co-déterminé par

l'université et le CNRS. En revanche, ce qui relève du processus de titularisation incombe aux universités, puisqu'il s'agit de recruter des EC.

M. Russo : J'aurais voulu une autre précision : pourquoi A Petit a-t-il changé d'avis ? Est-ce que cela à avoir avec le discours alarmant de la Cour des Comptes, à savoir l'idée que les UMRs pourraient être gérées par les universités ?

M. Gaille : Non, c'est uniquement lié aux modalités d'arbitrages du MESRI sur le financement de la 2<sup>ème</sup> vague. Mais ça ne préjuge rien de la suite.

I. Luciani : Est-ce que, dès lors, le CNRS pourrait définir seul des Chaires ?

M. Gaille : Je ne sais pas.

N. Vienne-Guerrin : Cela voudrait dire que ça ouvre une possibilité de DR junior ?

M. Gaille : Je ne sais pas.

N. Vienne-Guerrin : En tout cas, si le CNRS ne souhaite pas le mettre en place, il peut trouver un appui sur la C3N.

### 1.3. HCERES.

M. Gaille commence par dire que nous sommes dans l'obscurité, car depuis le début de l'automne, nous sommes en attente de nouvelles dispositions, concernant notamment le projet à soumettre pour l'évaluation et le calendrier (notamment pour la vague C). Face à cette situation un peu compliquée, qui a suscité beaucoup de protestations, A. Petit avait proposé à France Université et aux autres organismes de recherche de mettre en place un groupe de travail pour faire des propositions. Ce groupe de travail s'est mis en place depuis décembre. Des bruits courent selon lesquels l'HCERES pourrait revenir sur un certain nombre de décision(s). Mais on reste dans l'indétermination.

N. Vienne-Guerrin : Il y a en effet eu beaucoup de remontées négatives par rapport à la question des visites et la montée de la bureaucratie, des indicateurs, etc.

### 1.4. Postes et concours.

N. Vienne-Guerrin rappelle que depuis la dernière fois où on a échangé, les postes ont été publiés et demande s'il y a des questions.

F. Jobard (Président CPCN) : Je fais écho à la réunion que nous avons eue hier avec les présidents de section. On a entamé une réflexion sur la possibilité de réfléchir sur les coloriations sur la durée et à l'échelle de l'InSHS. Car si les coloriations ont vocation à déterminer une politique scientifique, il faut y réfléchir sur la durée. Par exemple, en 40, on a reconduit les coloriations des années précédentes, de manière à consolider une

politique scientifique. Peut-être pourrait-on s'accorder sur des coloriations assez larges et qui seraient communs à plusieurs sections. Cela permettrait une démarche incitative. Par exemple, « environnement » doit pouvoir être décliné dans plusieurs sections. Je plaide donc pour une meilleure coordination et pour ne pas faire des coloriations ponctuellement, au coup par coup.

M. Gaille : On va ouvrir une discussion sur le sujet. Je vais revenir sur cette question en évoquant les priorisations.

Concernant les postes DR externes, il y a un volant d'une dizaine de postes à l'échelle du CNRS. A. Petit a proposé aux sections, si des dossiers exceptionnels de collègues à l'étranger sont classés, de les classer premiers. Les Instituts feront alors remonter en comité de direction les profils les plus intéressants. Sachant que les 10 postes ne sont pas ventilés par Institut sur la base d'un poste par institut (1/10).

B. Ambroise : Est-ce qu'il est désormais affiché que les collègues doivent nécessairement être étrangers ou à l'étranger ?

F. Jobard : Non, rien ne rend cela obligatoire et, du point de vue juridique, cela ne serait pas autorisé.

A-C Martineau : Des collègues ont apparemment candidaté en CR plutôt que sur ces postes de DR externes.

#### 1.5. Délégations.

M. Gaille indique que, désormais, la quasi-totalité des sections a rendu ses avis sur les délégations. Les instituts vont recevoir les avis dans la deuxième moitié du mois de février et ensuite les choses iront très vite. Cette année, le calendrier n'était pas confortable pour le travail des sections.

Le ministère reconduit cette année une politique assez généreuse en nombre de supports de délégations. Je me suis engagée à faire un retour sur les projets sélectionnés pour les délégations.

N. Vienne-Guerrin : Mais si la sélection ne se fait pas en section, qui la fait ?

M. Gaille : En réalité, plusieurs critères sont à prendre en compte, en plus de l'avis de la section. Et s'il n'y a pas d'avis de la section, il n'y a pas d'avis de la section.

J.-N. Jouzel (représentant section 40) : J'ai compris que les collègues pouvaient demander l'avis de plusieurs sections : est-ce très pertinent et ne faudrait-il pas réduire l'avis à une seule section ?

M. Gaille : Je ne sais pas qui a la main sur le dossier de demandes de délégations. Peut-être est-ce le Ministère de la recherche ? Il faudrait se tourner vers lui ce point.

1.6. RIBAC (M. Dassa)

Michèle Dassa précise que la campagne RIBAC s'est terminée il y a quelques jours et présente quelques indicateurs.

Ainsi 1/3 des chercheurs émérites remplissent RIBAC, et seulement 13 chercheurs (moins de 1%) ne remplissent pas leur RIBAC. On peut donc dire que les données issues de cet observatoire sont fiables.

Cette année, il y avait un changement important puisque les chercheurs CNRS devaient déposer le texte intégral de leur publications (celles qui sont autorisées par la Loi sur la République Numérique) dans HAL pour pouvoir déposer leur métadonnée.

Il y a eu beaucoup de questions, de la part des chercheurs, sur l'obligation de dépôt, beaucoup de questions sur les différentes versions et sur les dates de publication (à paraître ; etc.).

On a enfin observé des problèmes sur la référence des documents HAL.

1.7. Information concernant le Campus Condorcet.

F. Boudjaaba prend la parole et rappelle déjà le dépôt d'un projet de l'Établissement au PIA4.

Il revient ensuite sur la situation conflictuelle du GED (Grand Équipement Documentaire) : il y a en effet eu mouvement social lié à l'insuffisance des effectifs. Ces problèmes sont en phase de résolution progressive. Pour mémoire, pour fonctionner, le GED a besoin de 104 agents ; or actuellement, on est à 63 personnes. Les établissements membres du Campus ont mis en place une cagnotte pour employer 20 étudiants pour ouvrir le GED en attendant qu'une solution plus pérenne se mette en place. Les 11 établissements vont ajouter 11 emplois et le Ministère va en mettre autant. L'opération sera répétée l'année suivante, pour arriver à un fonctionnement à peu près stabilisé. Mais le GED est ouvert 5 jours par semaine depuis le 24 janvier 2022.

Il faut maintenant avoir une perspective de plus long terme sur ce que doit être le Campus Condorcet, sachant que depuis plusieurs années le Ministère n'avait pas donné de cadrage. Lors d'une réunion de tous les établissements début décembre, à la suite du rapport de la Cour des Comptes, le MESRI a dit comment il entendait voir évoluer le Campus dans les années à venir. L'idée n'est pas de créer un super-établissement : on conserve 11 établissements autonomes autour du Campus. Il est conçu comme un vaste hôtel à projets. Les collaborations se feront à la carte : tout ne doit pas se faire systématiquement tous ensemble.

Du point de vue de l'InSHS, qui a beaucoup de forces sur le Campus, cette clarification est très importante et va dans un sens qui nous convient – car le Campus Condorcet n'est pas tout pour l'InSHS. Le fait que le Campus soit moins intégratif que cela avait pu être envisagé nous rend les choses plus faciles dans notre travail avec les différents partenaires.

Questions :

N. Vienne-Guerrin : J'ai été interrogé par la Cour des comptes sur le Campus Condorcet, qu'ils voyaient comme une vitrine des SHS en France. J'avais dit qu'il fallait

veiller à ce qu'il n'y ait pas de déséquilibre entre Paris et la Province. Je suis donc rassurée de la position actuelle.

D. Cartron : Parmi les postes évoqués, affectés au GED, s'agit-il de postes statutaires ou sous contrat ?

F. Boudjaaba : On ne parle que de postes statutaires.

Je précise également une chose : le Campus aura quelques missions nationales, mais très précises, liées à l'accueil d'Humanum, peut-être à Progedo. Mais effectivement, si on est sur l'idée d'une vitrine, il ne s'agit pas d'un dispositif de vitrine nationale.

### 1.8. Renouvellement de l'équipe Lincs

Pour rappel, le CSI avait dû se réunir pour statuer sur la proposition de reconfiguration de cette équipe, avec un rattachement en 38 en section principale, et 36 et 33 en sections secondaires.

La section 33 avait émis un avis défavorable.

Le CSI avait discuté de cela avec les interlocuteurs, émis un avis favorable, et puis avait voté une recommandation invitant l'équipe à prendre en compte les réserves avancées par la section 33.

Mais, à la suite de cette recommandation, la section 33 a souhaité préciser qu'elle ne souhaitait pas que cette équipe lui soit rattachée.

M. Gaille : De mon côté, je n'ai rien à ajouter. Peut-être peut-on attendre la prise de parole de M. Cottias ?

C. Bodolec (DAS section 38) : L'équipe sous son ancienne forme, Dyname, était une équipe rattachée prioritairement à la section 36 avant de demander un rattachement principal à la section 38, tout en conservant un rattachement secondaire à la section 33.

M. Cottias (présidente section 33) : On en a rediscuté en section 33. Il y avait des éléments scientifiques assez lourds qui motivaient notre refus. J'avais mal réalisé que, à la suite de notre discussion précédente, cette unité allait entrer dans notre portefeuille. La section n'est pas contre le fait que cette unité se crée, mais si elle veut entrer dans notre portefeuille, il faut que le projet soit réécrit – et on en tiendra compte.

N. Vienne-Guerrin : Mais notre recommandation n'allait-elle pas dans ce sens ?

M. Cottias : C'est que le caractère obligatoire des consignes n'était pas si évident.

C. Bodolec : Je suis revenue vers le porteur pour lui faire part de cet avis. Ils sont tout à fait enclins à travailler cette partie du dossier qui va être refaite pour l'évaluation HCERES. Ils sont même prêts à échanger avec vous, avec la section 33. Je suis à votre disposition pour être le relai de ces échanges.

M. Cottias : Je veux préciser que notre prise de position ne concernait pas le fait que les historiens n'étaient pas assez pris en charge par le projet, mais bien une question scientifique de fond.

## **2. Travail de priorisation mené par l'InSHS**

M. Gaille précise, avant de prendre la parole, qu'elle ne va pas être très longue, car, dans quelques semaines, elle devrait pouvoir adresser un document écrit au CSI.

Je vous fais donc un point d'étape rapide sur les priorités scientifiques ; je souhaite vous écouter ensuite et vous poser quelques questions qui ne demandent pas nécessairement une réponse aujourd'hui.

Tout d'abord, je n'ai pas l'intention de ne pas assumer l'héritage de mes deux prédécesseurs, P. Bourdelais et F.-J. Ruggiu. Au contraire, je pense que la décision prise par P. Bourdelais de proposer des orientations scientifiques et des priorités sur lesquelles on mettait l'accent, à travers des coloriages de postes, le financement de réseaux et un certain nombre d'actions étayées par des outils du CNRS, est quelque chose de réaliste compte tenu de nos moyens et que cela nous permet d'être en complémentarité avec ce que font les établissements, les Grandes Écoles et les universités.

Je m'inscris ainsi en plein accord avec mes deux prédécesseurs sur le principe de prioriser certaines méthodes, thématiques ou disciplines. Il était important de mener ce travail. Il m'a semblé simplement qu'un certain nombre de priorités avaient été mises en place parfois il y a une dizaine d'années et parfois aussi sous le coup d'événements (action sur la sécurité à la suite des attentats, par exemple).

Ce travail d'analyse de nos priorités est en cours, il est mené d'abord à travers des échanges en interne avec l'équipe de l'InSHS. À mesure qu'on avancera, nous en ferons état auprès des sections, du CSI et pourquoi pas au-delà ?, comme je le ferai tout à l'heure avec vous à travers une de mes questions.

Je dirai, en guise de bilan d'étape, que nous avons commencé à l'automne à discuter en tant qu'Institut et à passer en revue notamment nos priorités disciplinaires :

- Cela concerne l'archéologie et l'anthropologie, que nous allons reconduire comme priorités de l'Institut pour des raisons (pas les mêmes qu'il y a dix ans) qui seront explicitées dans les textes qui vous seront transmis dès que possible. Les objets scientifiques et les méthodes évoluent, on est collectivement convaincu à l'InSHS de l'importance qu'il y a à continuer d'accorder une attention particulière à l'archéologie et l'anthropologie ;
- Cela concerne aussi les sciences de l'antiquité. Nous sommes régulièrement sollicités par le MESRI sur les sujets des études classiques et des études rares mais pas sur les sciences de l'antiquité en tant que telles. En particulier, nous sommes sollicités pour voir ce qu'on fait, comment l'on se positionne, si l'on défend les disciplines rares, sur les effectifs (chercheurs, unités...). Nous avons dans les différentes sections des travaux qui pourraient rentrer dans cette appellation des « sciences de l'antiquité ». Pour identifier ce que nous faisons de spécifique ou de différent dans ces unités, ce que nous avons envie de promouvoir en termes de démarches scientifiques à travers les recherches en sciences de l'antiquité. Sans rentrer dans les détails, nous avons travaillé sur les capacités, particulièrement saillantes dans les UMR, à faire bouger au fil des années des frontières spatiales, des limites temporelles et à travailler aussi en multidisciplinarité sur des objets communs mais avec des méthodes très

différentes. On n'en fera pas une priorité affichée mais il est clair qu'à travers différentes sections, il y a un poids important des sciences de l'antiquité au sein de l'InSHS.

- Je ne pense pas qu'à ce stade nous ferons émerger une autre priorité disciplinaire, même si on doit discuter des sciences du langage avec notre collègue DAS Ricardo Etxepare (remplaçant de Hamida Demirdache).

Après ce premier temps sur les priorités disciplinaires, on a commencé à aborder la question des méthodes. Il y eu au fil des années un certain nombre d'objets et de méthodes affichés ou comme des objets ou comme des priorités méthodologiques (exemple : le genre). P. Bourdelais a mis en place il y a dix ans une action prioritaire autour de « Formalisation, quantification et modélisation » ; on a aussi une priorité méthodologique dédiée aux études aréales mise en place par F.-J. Ruggiu. L'idée est de ne pas garder la question du genre comme priorité, parce que, d'une certaine manière, le travail de structuration qu'on essaye de mener à travers ces priorisations a été en grande partie réalisé. Nous avons ainsi reconduit l'an dernier le GIS dédié aux questions de genre avec un projet en partie renouvelé, et de façon plus globale, au-delà de l'action CNRS, on a le sentiment que la thématique s'est bien installée dans le paysage de la recherche.

Nous avons entamé une réflexion sur la priorité « Formalisation, quantification et modélisation » avec l'idée qu'il fallait sans doute la garder, la ré-intituler et surtout en faire bouger un peu les contenus et les formats, notamment pour y faire entrer des éléments liés à des méthodes de recherche fondées sur la collecte, l'exploitation et l'analyse de données massives, l'analyse des données liées à des formes expérimentales de recherche. Cet élément est surtout impulsé par nos collègues des sciences économiques et de gestion et des sciences du langage mais, pour recomposer cette priorisation, nous avons aussi pris compte le développement des sciences sociales computationnelles et d'un certain nombre de démarches visant à promouvoir des méthodes mixtes quantitatives et qualitatives dans le champ des sciences sociales et les humanités numériques. On réfléchit ainsi à établir une priorité qui tournerait autour de « données massives de la recherche, humanités numériques, méthodes quantitatives qualitatives et expérimentales ». C'est en cours de réflexion mais il nous semblait important à la fois de prendre acte d'un certain nombre d'avancées ou de développements déjà bien installés, d'être plus à la pointe de choses qui sont en train de se faire et aussi de faire la place à la formalisation des données.

Ensuite, on songe à mettre en place une priorité méthodologique autour « des sciences partagées » (de préférence) ou « des sciences participatives ». La notion de « *shared sciences* » est plus audible à nos collègues à l'international. Nous le souhaitons pour tout un ensemble de raisons : (i) il est devenu très répandu de préconiser le recours aux démarches participatives, à l'inclusion des parties prenantes dans les démarches de recherche. On constate un certain nombre de difficultés méthodologiques quel que soit le champ disciplinaire, ou de défis à franchir sur le plan méthodologique pour mettre en œuvre cette idée de participation aux démarches de recherche, soit dans la co-construction de la question, soit dans la mise en œuvre de données d'enquêtes, soit aussi dans le rendu et le retour que l'on peut faire en aval des fruits de la recherche.

En ce sens, on a essayé de travailler sur l'archéologie, l'anthropologie, les sciences sociales mais aussi des disciplines qu'on n'attend pas nécessairement sur ces questions-là comme la philosophie ou la science politique. On a élaboré un texte autour de cette question. En tout cas, si l'on déploie cette priorisation méthodologique, c'est à la fois pour répondre à ces difficultés et les travailler sur le plan méthodologique et de façon complémentaire par rapport à l'autre priorité que je viens d'évoquer autour de la quantification des données, expérimentation. Cela ne recouvre pas les mêmes disciplines et les mêmes enjeux.

Nous retravaillons sur la priorité « études aréales ». On est assez partisans de la reconduire moyennant peut être de nouvelles inflexions étant donné que sur les dix dernières années écoulées, on a le sentiment, grâce aux travaux des GIS, des UMR et de UMIFRE, que beaucoup de choses se sont structurées par aire. À travers les GIS, on ne couvre pas l'ensemble du monde ; ce n'est pas nécessairement la vocation qu'on peut avoir mais il y a un certain nombre d'éléments structurels sur l'Asie, sur l'Afrique, le Moyen-Orient, le monde musulman, l'Amérique. On vient d'inaugurer avec l'université Paris 1 un GIS dédié aux études européennes (le GIS Eurolab). Nous avons un certain nombre de pôles bien identifiés de communautés bien structurées. L'enjeu est maintenant de donner une place plus grande aux circulations inter-aïres, et un certain nombre de problématiques liées au phénomène de rétraction, aux logiques de mondialisation versus logiques de nationalisme/fermeture sur soi sont à instruire. On a également un questionnement propre sur l'Europe, puisqu'on vient d'inaugurer un GIS dédié aux études européennes dans la priorisation telle qu'elle avait été pensée par F.-J. Ruggiu autour des études aréales. Compte tenu du nombre de recherches impliquant l'Europe, leur nombre dans les UMR, leur vocation première est de recruter plutôt sur d'autres aires culturelles, positionner l'Europe comme une aire, ou un objet aréal, comme les autres.

Pour finir mon point sur le plan des thématiques, compte tenu du COP, on a réussi pour l'instant à positionner, avec nos collègues des sciences de la biologie et des sciences de l'informatique, une priorité dédiée aux inégalités éducatives. On va continuer à creuser ce sillon en essayant de faire des choses complémentaires de ce que font déjà les universités.

On va également continuer à travailler la priorité autour de la santé et je suis particulièrement heureuse que Emmanuel Henry, désormais DAS de la section 40, qui a repris depuis l'automne à ma suite le dossier « SHS et santé », soit là pour travailler cette priorité, notamment dans une direction liant toutes les problématiques de santé environnementale à des travaux qui sont bien développés à l'InSHS.

On va enfin retravailler notre priorité autour de l'IA et réfléchir à une priorisation thématique qui pourrait porter sur cette notion d'étude culturelle.

Voilà le paysage tel qu'il se dessine dans nos réflexions actuelles.

Pour terminer, j'aimerais ajouter que, par rapport aux préoccupations que Nathalie énonçait au début de notre séance quand on a évoqué le PIA4, cette réflexion en termes de priorisation scientifique est aussi, pour l'InSHS, une façon de reprendre la main et de nous réinstaller dans une temporalité qui nous convient quand des AAP surviennent et que nous sommes embarqués dans des réponses. Si ce travail de priorisation pour

les 4/5 prochaines années est bien fait, on saura d'autant plus facilement comment se positionner, jusqu'à quel point s'investir ou pas, dans quoi on s'engage ou pas... Pour moi, c'est vraiment une manière de répondre aussi une fois que les cadres d'action sont posés par les réformes, les lois... du ministère de pouvoir embarquer ou pas l'équipe de l'InSHS dans des réponses éventuelles à des AAP.

Mon idée est également de proposer aux sections qui le veulent, ou au CSI de l'InSHS, de partager ses éléments sous forme de petits textes programmatiques et d'avoir vos réactions, de les croiser avec vos propres réflexions.

Ainsi, j'aimerais bien organiser en 2023 quelque chose qui pourrait ressembler à des travaux de prospective assez collectifs. Sur ce point, je pense que je reviendrai vers vous pour vous soumettre des formats quand on aura un peu muri la réflexion à ce sujet.

Dernier point, ce travail de priorisation est important pour nous parce qu'il se traduit de multiples manières à travers toute notre gamme de modalités d'action, à travers des coloriages de postes, mais aussi dans les choix que l'on fait ou des interactions que l'on a pour mettre en place des réseaux nationaux ou internationaux et des orientations que l'on donne plus généralement en lien avec notre politique de revues, la politique des sciences ouvertes... Il est très important de combiner à la fois des lignes générales et ce respect des besoins de chaque domaine disciplinaire et la manière dont lui-même s'oriente en propre.

J'ai été très contente de la proposition de Fabien Jobard de travailler de pair, cela requière un degré d'intégration et de dialogue qu'on n'a pas nécessairement eu à ce point mais je serais très heureuse si on trouvait des modalités pour l'organiser.

#### Questions :

N. Vienne-Guerrin remercie Marie Gaille pour sa présentation, pour ces perspectives et les réflexions en cours. Elle propose de prendre 15 minutes de temps pour échanger et pour essayer de voir comment faire le lien avec les travaux des groupes de travail constitués au niveau du CS/InSHS qui croisent certaines de priorités évoquées (voir le carnet de recherche du CSI : <https://csinshs.hypotheses.org/>)

M. Fleurbaey : Y avait-t-il une méthode particulière que vous aviez adoptée systématiquement pour sélectionner les thématiques ? Tu as évoqué la possibilité d'ouvrir un dialogue ou des formes de participation avec la communauté des chercheurs, je me demandais si cela pourrait être intéressant d'imaginer de mesurer le degré de priorité des différents chercheurs mais aussi peut être des différents acteurs de la société dans ces thématiques ?

M. Gaille : On a mobilisé toutes les méthodes à la fois. On a eu des moments dédiés à la réflexion avec l'équipe scientifique au complet avec l'idée, dans un calendrier idéal, qu'on pourrait présenter les fruits de notre réflexion aux sections ce printemps. S'il y a une méthode, elle est celle de procéder par cercle pour avoir une discussion qui se fait d'une manière qui permet de murir les choses et qui permet petit à petit d'élargir. Cette hypothèse dont je ne sais pas exactement quelle forme lui donner, d'organiser des sortes de prospectives et d'« états généraux en SHS », c'est une manière d'aller jusqu'au cercle maximal de ce qu'on pourrait faire. Ce que j'avais pu observer pour ma

part lors des prospectives de l'INEE auxquelles j'ai participé en 2012, c'est une réunion avec les sections, le conseil scientifique de l'institut et des collègues français ou étrangers qu'on invite aussi parce qu'on estime qu'ils peuvent avoir un apport et un éclairage particulier. Je retiens aussi l'idée d'autres acteurs, ce que je trouve personnellement très intéressante. S'il y a une méthode, c'est celle-là et le temps qu'on s'est donné aussi pour faire ce travail.

On a commencé par les disciplines, on est passé aux méthodes et en ce moment on est en train de travailler sur les thématiques parce que c'était un parti pris. J'ai pensé qu'il était plus facile de commencer comme ça et que cela nous permettait de nous mettre en jambes en commençant par les disciplines puis en passant par les méthodes et après les thèmes. Je trouve personnellement que les thèmes, c'est le plus délicat, beaucoup de thèmes sont importants, cela ne va pas de soi de les prioriser. On a pu constater dans les années passées qu'on a identifié des thématiques prioritaires qui ont été plus ou moins suivies, y compris par nous. On a eu parfois du mal à les mettre en œuvre : je pense notamment à la question de la sécurité où des priorités thématiques qu'on a pu mettre en œuvre en se focalisant finalement sur un outil, comme le réseau.

On avance un peu en marchant mais il y a quand-même cette question de cercle et de discussion élargis progressivement.

R. Crespin : J'ai l'impression qu'il y a une priorité « Données, quantification... » qui est déjà dotée d'outils, la CID « Sciences et données » avec 10 postes s'inscrit comme un outil de cette priorisation. Y a-t-il une hiérarchisation des priorités ? Est-ce que cette CID a vocation à nourrir cette thématique et cette priorisation ? Comment cela s'est passé dans l'interaction entre définir une priorité et avoir les outils pour le faire ? Comment s'organisent la mise en œuvre de ces priorités par le biais de cette CID 55 ?

M. Gaille : La CID 55 est le fruit de mois, voire d'années de discussion et l'InSHS, parmi d'autres instituts, a été moteur dans l'élaboration de cette CID, qui est l'un des espaces par lesquels on va concrétiser et actualiser le travail sur cette priorité.

#### Présentations rapides des travaux des groupes de travail du CSI :

M. Russo (Groupe « Inégalités ») :

La synthèse du projet est déjà dans le compte-rendu du précédent conseil scientifique.

Voici quelques pistes sur lesquelles nous travaillons :

- Les inégalités professionnelles ;
- Les inégalités issues de la LPR ;
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

On travaille aussi bien sur les actions CNRS que celles du MESRI. Nous allons essayer de voir comment le CNRS se positionnera par rapport au plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, du MESRI 2021-25.

Chaque institut a un référent égalité et parité.

Nous sommes en train de réfléchir sur des suggestions portées à notre attention par des motions d'autres CS d'instituts, par exemple un texte adopté en conseil scientifique

du CNRS du 28 mai 2021 (Dorothee Berthomieu) qui pointe des thématiques sur lesquelles nous travaillons déjà (parité, égalité dans les recrutements).

On s'est posé la question de savoir comment l'employeur (CNRS, MESRI) pourrait apporter de l'aide pour trouver un mode de garde avec des places en crèche ou en garderie en partenariat avec les villes. Comment apporter de l'aide de garde d'enfants pour faciliter aussi les déplacements pour des missions diverses ? Quelles pistes proposer ?

On continue à travailler sur des pistes qui pourraient aider à encourager les femmes à devenir responsables d'équipe. Comment ajouter des indicateurs de parité dans les évaluations HCERES et renforcer les dispositifs existants ?

N. Vienne-Guerrin : Cela rejoint un peu les réflexions qui vont être menées au niveau du travail.

B. Ambroise (Groupe « Science Ouverte, évaluation et internationalisation »)

On était engagé dans un certain nombre d'auditions que nous allons poursuivre. Pourquoi ces auditions ? Une des questions qui nous préoccupe dans la politique des SO est celle du livre et de son statut. La SO est beaucoup dédiée aux sciences dures et a eu tendance à oublier une spécificité des SHS ou certaines disciplines SHS au sein desquelles le livre peut encore occuper une place importante. On le sait grâce aux recensions menées par Michèle Dassa et des données issues de Ribac. Cela n'a pas la même importance dans toutes les disciplines et malgré tout il y a la question des chapitres d'ouvrage et du livre. Une des questions qui nous préoccupe est celle du modèle économique du livre. Quel est le modèle économique qui est à l'arrière-plan de l'édition scientifique en SHS à l'heure actuelle et quel est le modèle économique qu'on veut promouvoir si on cherche à défendre la SO ? On interroge donc un certain nombre d'acteurs de ces marchés pour savoir comment ils se situent par rapport à ces modèles économiques et s'ils envisagent une insertion au sein de la SO. Cela a des répercussions sur la qualité d'évaluation avec la question des revues qui revient sur le devant de la scène.

Autant on trouve intéressantes les nouvelles modalités d'évaluation mises en place grâce, notamment, à la signature de DORA, autant on voit très bien que cela pose un certain nombre de problèmes à la fois pour les chercheurs et les instances d'évaluation puisqu'on se demande si cela ne va pas conduire à multiplier les supports à prendre en considération et toute la question est de déterminer quels sont les critères qui vont permettre cette évaluation et quels sont les supports à retenir.

Sur la question de l'internationalisation, je le dis autant à la direction de l'InSHS qu'à mes collègues, on va aborder une très faible partie de ce questionnement dans ce groupe de travail qui est lié aux modalités d'évaluation et de publication des chercheurs. Nous allons essayer de déterminer quel est le degré de l'internationalisation telle qu'il se mesure en fonction des langues de publication grâce, notamment, aux données de Ribac et voir ce qu'on peut faire pour à la fois déterminer quel est le degré de la biblio diversité et comment on peut la promouvoir.

### I. Sayn (groupe « IA & SHS »)

Nous avons déjà fait une présentation et cela a peu avancé depuis la dernière fois. Nous avons rédigé un texte, l'idée est de l'élargir au-delà de la liste des chercheurs qui nous avait été communiquée par Huma-Num et puis aussi d'élargir les entretiens que nous avons réalisés à partir du texte qui est rédigé pour leur demander de rebondir, de réfléchir et de compléter le texte rédigé. Trois mots sur le fond de ce travail :

- On s'interrogeait sur notre positionnement par rapport aux Humanités numériques (HN), il apparaît qu'on est dans une étape ultérieure de la question des HN, des outils d'HN ont été développés et utilisés différemment. On est à la fois en parallèle et après la question des HN.
- On s'est interrogé sur la question de la définition de l'IA qui a ses problématiques pour retenir une définition par les objectifs, de la réalisation d'activités tendant à compléter ou à remplacer l'activité humaine, ce qui pose la question de la coopération homme-machine particulièrement importante.
- On a structuré notre réflexion autour de trois entrées possibles à partir d'une cartographie des travaux en SHS qui utilisent l'IA : (i) les travaux qui utilisent les outils d'IA pour produire des résultats, (ii) des travaux plus épistémologiques qui s'interrogent sur la façon dont l'IA peut modifier l'accès à la connaissance que nous associons à des questions plus d'éthique, (iii) les travaux qui se focalisent sur la question des impacts socio-économiques de l'usage de l'IA, sur la question de la citoyenneté confrontée à des décisions automatiques et sur la question des transformations du travail qui sont particulièrement importantes.

### F. Langue (groupe « Études aréales »)

Nous avons fait une étude à partir de Ribac sur le nombre des chercheurs qui se déclarent rattachés à une aire culturelle, une étude qui fera partie du rapport sur lequel on commence à travailler.

M. Gaille : La question majeure que je voulais vous poser c'est : Qu'est-ce qu'on peut imaginer comme format de cercle élargi ? Avec quels acteurs de la recherche ou au-delà de la recherche on pourrait avoir envie d'interagir sur les priorisations scientifiques ? Je vous propose qu'on y revienne la prochaine fois.

### **3. Présentation G. Volpe : La convention de Faro pour une nouvelle vision du patrimoine culturel**

[Texte de la convention de Faro en annexe]

G. Volpe présente la convention de Faro de la façon suivante :

« J'ai le plaisir de vous parler de ce thème et j'espère pouvoir apporter une contribution à la réflexion commune. Je ne sais pas combien d'entre vous connaissent ce texte important, que je mets à votre disposition.

Le 13 octobre 2005, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la « Convention -cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société », présentée le 27 octobre de la même année à Faro au Portugal : c'est un document profondément novateur, je dirais révolutionnaire, dans la vision même du patrimoine culturel et de son rôle dans la société contemporaine.

À l'heure actuelle, 22 Etats membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée (Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Finlande, Géorgie, Lettonie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Portugal, Moldova, Serbie, Slovaquie, Slovénie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Ukraine, Hongrie, Suisse et Italie) tandis que 6 autres l'ont signée, dont l'Espagne. Le gouvernement italien a signé la convention en 2013 et le Parlement l'a finalement ratifiée en 2020. Malheureusement, parmi les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié, il y a des pays importants comme la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Grèce et la Russie.

La Convention a été conçue au lendemain du terrible conflit yougoslave, le premier à avoir meurtri le cœur de l'Europe après cinquante ans de paix ; une guerre qui, en plus des massacres et des violences sans précédent, des déportations massives et des « nettoyages ethniques », a provoqué la destruction systématique de biens culturels dans l'objectif d'éliminer les traces de cultures entières.

De surcroît, le 12 mars 2001, les talibans détruisent les bouddhas de Bamiyan et le 11 septembre de la même année les tours jumelles sont frappées, également ressenties par les islamistes comme les symboles matériels d'une civilisation qu'ils voudraient anéantir. C'est pourquoi, en 2005, après le lancement de la Convention du paysage en 2000 (Florence 2000), une Convention spécifique sur le patrimoine culturel a été voulue par le Conseil de l'Europe qui, comme vous le savez, est né en 1949, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et rassemble aujourd'hui 47 États membres. Mes excuses si je suis pédant mais j'ai souvent vu le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, le Conseil européen, le Parlement européen confus.

La Convention propose une vision pluraliste, inclusive et respectueuse de la diversité du patrimoine culturel : « le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux » (art. 2a).

Le patrimoine culturel est considéré comme un instrument de paix, de connaissance et de respect mutuels « afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes fondés sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, qui sont leur patrimoine commun » (Préambule). Les États signataires soulignent « la valeur et le potentiel d'un patrimoine culturel bien géré en tant que ressource pour le développement durable et la qualité de vie dans une société en constante évolution » (Préambule) et reconnaissent « que toute personne a le droit, tout en respectant les droits et libertés d'autrui, de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix comme un aspect du droit de prendre librement part à la vie culturelle consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et garanti par

le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) » (préambule).

Mais surtout - et c'est peut-être la principale nouveauté - la convention confie aux « communautés patrimoniales » un rôle jusqu'alors impensable : « une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures » (art. 2b).

La convention souligne « que toute personne, seule ou en commun, a le droit de bénéficier du patrimoine culturel et de contribuer à son enrichissement » (art. 4) et sollicite la participation démocratique des citoyens, en donnant à chacun un rôle actif et aussi le droit, individuel et collectif, « pour enrichir les processus du développement économique, politique, social et culturel, et l'aménagement du territoire, ... » (art. 8). Réitérant de plusieurs manières la nécessité de la participation démocratique des citoyens « au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel » ainsi que « à la réflexion et au débat publics sur les chances et les enjeux que le patrimoine culturel représente » (art. 12), un rôle actif est attribué à tous.

Le bouleversement du point de vue traditionnel est impressionnant : non plus seulement celui des spécialistes et des professeurs, mais aussi celui des collectivités locales, des citoyens, des usagers.

Parmi les invitations adressées aux pays adhérents, je signale notamment celle visant « à prendre des mesures pour améliorer l'accès au patrimoine, en particulier auprès des jeunes et des personnes défavorisées, en vue de la sensibilisation à sa valeur, à la nécessité de l'entretenir et de le préserver, et aux bénéfices que l'on peut en tirer ».

C'est un texte d'une force extraordinaire, capable de favoriser l'expression d'énergies jusque-là sous-estimées.

Enfin, de même que la Convention du paysage ne limite pas l'action aux seuls paysages de valeur mais l'étend aux paysages de la vie quotidienne, y compris ceux dégradés des banlieues et des zones industrielles, de même la Convention de Faro étend la notion de patrimoine culturel également à « tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux » (art. 2a) et exige que le patrimoine culturel soit protégé non pas tant pour sa valeur intrinsèque mais en tant que ressource pour les activités culturelles et socio- croissance économique.

Autrement dit, un profond renversement global est proposé : de l'autorité, déplacée du haut vers le bas ; de l'objet, de l'exceptionnel au tout ; de la valeur, de la valeur en soi à la valeur d'usage et donc des fins : de la muséification à la valorisation.

Une prémisses indispensable pour permettre à chacun, ou du moins au plus grand nombre, de percevoir la valeur du patrimoine et d'accéder à la connaissance, à travers l'éducation, la formation et la communication au patrimoine.

Le patrimoine culturel acquiert ainsi un rôle central dans la société, surtout à un moment où il est clair que la grave crise sanitaire que nous vivons encore, qui fait suite à la tragique crise financière et économique de 2008, n'est pas conjoncturelle mais structurelle.

Personnellement, je suis convaincu qu'une refonte profonde de la relation entre les citoyens, le patrimoine et l'État (et, plus généralement, de toutes les institutions publiques) soit nécessaire dans la conjoncture actuelle.

Il ne s'agit pas de demander - attention - un recul du rôle de l'État, mais au contraire de nombreux pas en avant, bien que sous des formes différentes.

Trop souvent, en effet, les spécialistes (nous professeurs, archéologues professionnels, historiens de l'art, bibliothécaires ou archivistes) sont perçus davantage comme les « propriétaires » du patrimoine culturel que comme les acteurs d'une fonction publique délicate et précieuse de connaissance, de protection et de valorisation.

Revenant à la Convention de Faro, il semble opportun de signaler également certains risques, comme celui du « politiquement correct », c'est-à-dire cette orientation idéologique qui confond le respect consciencieux de tous et les nombreuses différences avec des formalismes exaspérés, la douce hypocrisie, le conformisme linguistique (et pas seulement), visant à adoucir des réalités même difficiles et désagréables et à ignorer les conflits.

L'attention portée aux territoires et aux lieux, aux traditions et aux spécificités, aux identités locales, peut conduire, si elle n'est pas maîtrisée et convenablement médiatisée, au localisme, sollicitant des fermetures, des conflits et des contrastes, non sans méconnaissance du concept d'identité, pendant des années de grandes modes et souvent transformé en club identitaire à manier contre toute forme d'altérité. C'est un risque plus que jamais d'actualité aujourd'hui, à l'heure où l'on assiste à l'émergence de populismes, de nationalismes et de souverainetés.

L'objectif premier est de conquérir cet immense segment de « non public », de plus en plus étendu, composé de ceux qui ne fréquentent pas habituellement les musées et les lieux de culture, alors qu'ils passent des heures sur les réseaux sociaux, dans les centres commerciaux et les salles de jeux. Les données sur la « vie culturelle » sont notoirement préoccupantes, avec des pourcentages effrayants, notamment chez les jeunes. C'est une véritable urgence démocratique. Des politiques devraient être mises en œuvre pour lutter contre la « pauvreté éducative », en utilisant de nouveaux modes de communication, langages et outils (dont les médias numériques, largement utilisés pendant la phase de confinement) dont la Convention de Faro parle peu : en 2005, Facebook n'existait pas encore, ni l'iPhone.

En conclusion, et à condition, bien entendu, que vous partagiez l'esprit de la Convention de Faro, je propose que notre Conseil élabore un document afin d'inciter la France, pays leader en Europe à tous les titres, y compris sur le plan du patrimoine culturel, à signer et à ratifier cette convention, rejoignant ainsi l'Italie, avec laquelle elle a récemment signé un traité d'étroite coopération. »

#### Discussion :

N. Vienne-Guerrin : Pourquoi est-ce que la France n'a pas signé la Convention ? Et comment cette convention s'inscrit par rapport à la tendance actuelle de la *Cancel Culture* ?

G. Volpe : Je ne sais pas vraiment pourquoi la France n'a pas ratifié. Peut-être est-ce parce que la Convention a été lancée par le Conseil de l'Europe et non pas par la Commission Européenne. Ou peut-être est-ce lié au fait qu'en France, l'État a une présence très importante par rapport aux énergies présentes dans la société. Par exemple, en France n'existe pas de définition d'archéologie publique. Il n'y a pas d'intérêt pour cette manière de considérer l'archéologie ou l'histoire.

Pour l'autre question, c'est un problème, en effet. Mais le respect pour l'autre culture, cela veut simplement dire ne pas oublier ou éliminer sa propre culture. Il y a un problème de « politiquement correct », mais c'est pourquoi il est important que la France ou l'Italie participe à ce genre de débat : il ne faut pas laisser ça à des reprises populistes ou nationalistes.

F. Jobard : Est-ce que la Convention impose des choses aux États signataires ? Y a-t-il des obligations pour les États signataires. Par ailleurs, les dimensions participatives sont souvent très faibles en France. Peut-être sont-ce des éléments qui expliquent cette réticence de la France.

G. Volpe : Ce sont des indications et non pas des obligations. Il s'agit d'une incitation à modifier la législation. Et le rôle important donné aux communautés patrimoniales suppose d'accorder un rôle important, dans le débat, aux communautés locales : les décisions ne doivent pas être prises par des spécialistes sans tenir compte de la position des personnes concernées. Cela demande aux spécialistes du patrimoine (historien, archéologue, etc.) de changer de rapport avec ces personnes. C'est le moyen pour solliciter une tutelle sociale/commune du patrimoine.

M. Fleurbaey : La notion de communauté patrimoniale m'intrigue : qui est susceptible de se définir comme communauté (ou comme communautés, aux intérêts ou aux définitions divergents), notamment en ce qui concerne les aspects intangibles du patrimoine (langue, œuvres d'art orales, etc.)

G. Volpe : C'est tout à fait difficile, mais il faut essayer : c'est notre seule façon de valoriser le patrimoine. Cela demande beaucoup de travail sur le terrain, dans les quartiers, etc. Mais c'est aussi l'occasion de créer des emplois liés à la sauvegarde du patrimoine.

Cela donne aussi aux spécialistes un rôle plus important dans la société.

I. Sayn : L'une des dimensions très importantes est le fait que les communautés culturelles ont la capacité d'identifier ce qu'est leur patrimoine culturel ; cela veut dire que ce n'est plus l'Etat, ou les instances officielles, qui dit ce qu'est le patrimoine. Et cela peut redonner du poids aux avis des peuples premiers pour identifier ce qu'est le patrimoine (la forêt, par exemple).

G. Volpe : Tout à fait, cela permet d'avoir une meilleure compréhension/identification de ce qu'est le territoire.

La première chose que les gens produisent, c'est une auto-représentation à la fois du patrimoine et de la communauté correspondante. Et il s'agit alors d'avoir une conservation sociale du patrimoine et pas seulement législative.

N. Vienne-Guerrin : Cette convention date de 2005 et parle de « patrimoine » – et pas, par exemple, de « matrimoine ». Ne faudrait-il pas aussi que le texte change ?

## **DEUXIEME PARTIE DE LA JOURNEE : SESSION FERMEE**

### **1. Vote sur une partie du jury d'admission de l'InSHS**

Les noms sont présentés par Cécile Lokiec puis discutés.

Pour le vote CR :

18 personnes ont voté : 0 abstention, 0 non, 18 oui

13H10 : PAUSE – reprise à 14H45 en raison de problèmes de connexion.

### **2. Vote du Compte Rendu de la précédente séance**

N. Vienne-Guerrin rappelle que M. Gaille a précisé auprès des présidents de section qu'en ce qui concerne tout type de compte rendu, elle souhaitait pouvoir les valider avant diffusion.

Vote positif.

19 votes sur le vote CR CID etc. : 1 abstention, 0 non, 18 OUI

### **3. Discussion des points évoqués en matinée**

#### **4. Point sur la réunion de la C3N et de la réunion des présidents de section (N. Vienne-Guerrin).**

La C3N est géré par un porte-parole, qui est désormais Yaël Grosjean, élu pour 2 ans et demi.

C'est dans ce cadre qu'ont été votées les 4 motions qui ont été transmises.

Une idée a été de mettre en commun les groupes de travail, pour voir si des travaux convergents sont réalisés.

#### **5. Points divers.**

#### **6. Présentation du site du CSI sur la plate-forme Hypothèse.org (J-C Peyssard)**

Le principe en est accepté par la direction de l'InSHS, mais il faut faire attention à ce qu'on met dessus.

<https://csinshs.hypotheses.org/>

Il s'agit d'un blog avec des textes, pdf d'origine. On reste intégré dans le système de communication du Comité National.

Il ouvre ainsi la possibilité de diffuser les CR de nos réunions auprès de toute la communauté (ce sont des CR des élus)

On peut aussi y déposer l'ensemble des documents issus des groupes de travail.

## ANNEXES

### **Recommandation sur le recours à des listes de revues dans les processus d'évaluation**

Le Conseil scientifique de l'InSHS a pris connaissance, avec une forme d'étonnement, de la résurgence d'un débat dans les sections du Comité National de la Recherche Scientifique sur la nécessité d'établir et de recourir à une liste fermée de revues lors de la procédure d'évaluation et de recrutement des chercheurs et chercheuses.

Le CSI s'inquiète que des indicateurs purement bibliométriques de ce type, souvent faussés et aux effets pervers avérés, comme cela a été régulièrement démontré<sup>1</sup>, puissent servir de référence centrale pour évaluer la qualité des recherches menées, alors même que la communauté scientifique mondiale promeut désormais la Science ouverte et l'évaluation qualitative selon les principes de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)<sup>2</sup>, dont est signataire le CNRS, tout comme les plus grands organismes internationaux de recherche, l'Académie des sciences<sup>3</sup> ou même le Hcéres<sup>4</sup>. Ces principes, fortement soutenus par le MESRI, invitent ainsi les instances de recrutement et d'évaluation à procéder de la manière suivante :

15. Lors d'une participation à des commissions exerçant des décisions de financement, d'embauche, de titularisation ou de promotion, produire des évaluations fondées sur le contenu scientifique plutôt qu'en fonction des indicateurs de publication.
16. Le cas échéant, citer la littérature primaire dans laquelle les observations ont été rapportées en premier plutôt que les articles de synthèse afin d'en attribuer le mérite à bon escient.
17. Utiliser une gamme de paramètres et d'indicateurs d'articles sur les déclarations personnelles/de soutien, comme preuve de l'impact d'articles individuels publiés et d'autres résultats de recherche.
18. Remettre en question les pratiques d'évaluation de la recherche qui s'appuient inconsidérément sur les facteurs d'impact. Promouvoir et enseigner les bonnes pratiques qui mettent l'accent sur la valeur et l'influence des résultats spécifiques de la recherche.

Par ailleurs, l'Appel de Paris<sup>5</sup>, rédigé par le Comité pour la science ouverte et présenté aux Journées européennes de la science ouverte, organisées par la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, à la suite de la publication de la recommandation de l'UNESCO sur la Science ouverte et de la publication par la Commission européenne du texte « Vers une réforme du système d'évaluation de la recherche », promeut des principes similaires. Ses participants, en effet :

- reconnaissent que l'ouverture améliore la qualité, l'efficacité et l'impact de la recherche, et favorise la coopération scientifique ;
- réaffirment la nécessité de mettre en cohérence ce que nous évaluons avec ce que nous souhaitons reconnaître ;
- appellent à un système d'évaluation dans lequel les propositions de projets de recherche, les chercheurs, les unités de recherche et les institutions de recherche sont évalués sur la base de

<sup>1</sup>. Seglen, P.O. (1997) Why the impact factor of journals should not be used for evaluating research. *BMJ* 314, 498–502.

The PLoS Medicine Editors (2006). The impact factor game. *PLoS Med* 3(6): e291 doi:10.1371/journal.pmed.0030291.

Vanclay, J.K. (2012) Impact Factor: Outdated artefact or stepping-stone to journal certification. *Scientometric* 92, 211–238.

Gingras, Y. (2014). *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*. Paris : Raisons d'agir.

Gingras, Y. (2015). Dérives et effets pervers de l'évaluation quantitative de la recherche : sur les mauvais usages de la bibliométrie. *Recherches en soins infirmiers*, 121(2), 72-78.

Gingras, Y. (2021). L'évaluation est-elle une science ? Le regard d'Yves Gingras. Dans A. D.-S. Thomas Delahais, Anne Revillard et Valéry Ridde (dir.), *Évaluation. Fondements, controverses, perspectives*. Québec : Éditions science et bien commun.

<sup>2</sup>. <https://sfedora.org/read/read-the-declaration-french/>

<https://www.ouvrirlascience.fr/declaration-de-san-francisco-sur-levaluation-de-la-recherche/>

<sup>3</sup>. <https://www.academie-sciences.fr/fr/Communiqués-de-presse/l-academie-des-sciences-ratifie-la-declaration-de-san-francisco-ou-dora.html>.

<sup>4</sup>. <https://www.hceres.fr/fr/actualites/le-hceres-signe-dora-la-declaration-de-san-francisco-sur-levaluation-de-la-recherche>

<sup>5</sup>. <https://osec2022.eu/fr/appele-de-paris/>

leurs mérites intrinsèques et de leurs impacts, plutôt que sur le nombre de publications et leur support de publication, en promouvant l'appréciation qualitative par les pairs, appuyée sur un usage responsable des indicateurs quantitatifs ;

appellent donc à un système d'évaluation de la recherche qui :

récompense la qualité et reconnaît les différents impacts de la recherche ;

assure que la recherche répond aux normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées ;

valorise la diversité des activités et des productions de recherche telles que les publications et les prépublications, les données, les méthodes, les logiciels, le code et les brevets, ainsi que leurs impacts sociétaux et les activités liées à la formation, à l'innovation et à l'engagement public ;

utilise des critères et des processus d'évaluation qui respectent la variété des disciplines de recherche ;

récompense non seulement les productions de la recherche, mais aussi la conduite appropriée de la recherche, et valorise les bonnes pratiques, en particulier le partage des résultats et des méthodologies de recherche chaque fois que c'est possible ;

valorise le travail collaboratif, ainsi que la transdisciplinarité et, le cas échéant, les sciences participatives ;

soutient la diversité des profils de chercheurs et de leurs parcours professionnels.

En plein accord avec ces principes, le Conseil scientifique de l'InSHS invite nos collègues à les prendre en compte lors des procédures d'évaluation et de recrutement, afin de mettre en œuvre et de privilégier des démarches attentives à la qualité et l'intérêt scientifiques des recherches menées.

### **Recommandation sur la multiplication des appels à projets**

Le CSI de l'InSHS réuni le 1 février 2022 alerte sur la multiplication des appels à projets, notamment relatifs au PIA4, qui sont particulièrement coûteux en temps et en énergie. La politique de "différenciation" entre établissements conduit de plus en plus les communautés scientifiques à privilégier la recherche d'argent à la recherche. Elle mène à toujours davantage de concurrence entre les acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche. Elle contribue à générer de plus en plus d'emplois précaires là où il faudrait investir dans des emplois pérennes, sur le long terme. La science a besoin de temps, de stabilité et de sérénité, ce que permet de moins en moins le foisonnement d'appels à projets fondés sur une concurrence délétère, là où la science a besoin, pour se développer, de coopération.

Le CSI de l'InSHS demande au ministère de privilégier un investissement sur le long terme qui ne soit pas fondé sur des mises en concurrence elles-mêmes très coûteuses. Il demande au CNRS et à ses directions d'instituts d'interroger et de freiner ce système d'appels à projets qui épuise les communautés scientifiques dans la recherche de moyens au détriment de la recherche.

### **Recommandation relative aux chaires junior**

Le CSI de l'InSHS réuni le 1 février 2022 rappelle son attachement au statut national des personnels de recherche et d'enseignement-recherche, et son opposition à la mise en place de chaires junior qui contribuent à défaire ce statut. Elle demande au ministère d'abandonner ce nouveau mode de recrutement délétère et aux universités, aux organismes de recherche et à leurs Instituts, de ne pas le mettre en place. Le CSI de l'InSHS réclame que les moyens destinés à ce dispositif de chaires junior servent plutôt à créer ce dont le service public de l'enseignement supérieur et la recherche a besoin : des postes pérennes d'ingénieur.e.s et technicien.ne.s, de chercheurs, chercheuses, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, qui suivent les voies nationales de recrutement telles qu'elles sont défendues par le comité national du CNRS et le Conseil national des universités (CNU).